ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants dentaires

Question écrite n° 112642

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes et les attentes des assistantes dentaires. Le "rapport sur l'opportunité et les modalités d'inscription des assistantes dentaires dans le code de la santé publique", établi en juillet 2010, émet plusieurs recommandations, notamment garantir l'application des règles d'accès à la formation professionnelle continue par la profession des chirurgiens dentistes. Cette garantie permettrait aux assistantes dentaires une avancée notable en matière d'extension des tâches. Les assistantes dentaires souhaiteraient savoir où en est la mise en oeuvre de cette recommandation. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 112642
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6831
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)